

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICLOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Préfecture du Terr. de Belfort	Nombre de conseillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	28 DEC. 2012	En exercice 32
			Présents 24
			Votants 27

Service Courrier

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-49 – Budget assainissement-Intégration Actif/Passif de la commune de BRETAGNE *Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° I431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;

Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012

Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes ;

Vu les décisions des communes en date du 12 avril 2012 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et de son intégration en date du 1^{er} janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes de la Bourbeuse et du retrait de la commune de BRETAGNE ;

Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de BRETAGNE à son périmètre,

Vu la délibération concordante de la commune de BRETAGNE acceptant les transferts d'actifs et passifs.

La commune de BRETAGNE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote-part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget assainissement de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territoriale ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la commune de BRETAGNE à cette dernière.

Pour les éléments afférents au **budget annexe assainissement** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 854 439,90 €.

Le transfert d'actifs repris par la commune de BRETAGNE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 247 647,85 €

Transferts établis :

La commune de BRETAGNE accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe 1 au titre de la compétence assainissement.

Il est opéré une reprise sur les opérations dite territoriales de manière intégrale. Concernant les opérations dites « partagées », la reprise se réalise selon une répartition en priorité territoriale. En cas d'impossibilité, elle est basée sur la moyenne 3 ans (2009-2011) des mètres cube vendus sur la commune rapporté sur le volume total vendu.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de Bretagne accepte que la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe n°2 pour une valeur nette comptable de :

- 4 617 046,71 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 522 166,70 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 5 139 213,41 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

Le passif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 047 115,24 €.

Le transfert de passif repris par la commune de BRETAGNE, listé en annexe 1, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 259 485,75 €.

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs, listés individuellement en annexe n°3 présents au budget de l'assainissement pour un montant de 3 764 544,88 euros.

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;
- que la commune de Bretagne et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;
- que la commune de BRETAGNE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 01/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.
- de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
- le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses

compétences en date du 1er janvier 2013.

- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement collectif.
- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe :

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

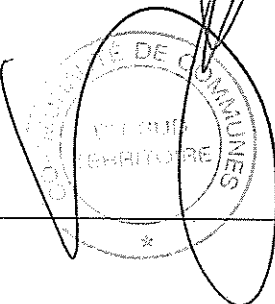
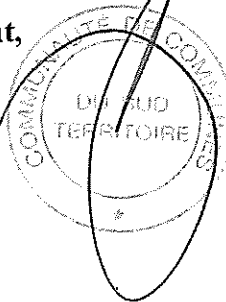
Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 DEC. 2012
Et publication ou notification le 29 DEC. 2012**

Le Président,

Le Président,



Désignation du bien	Partielle ou totale	critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	PROIDEFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	7 Communes
Réseau Grosne	T		31/12/2000	72 895,39 €	58 317,38 €					58 317,38 €			58 317,38 €
pompe lowara step Grosne	-		02/07/2004	700,00 €	332,00 €					332,00 €			332,00 €
installation technique Step Grosne	-		05/09/2005	165,43 €	88,43 €					88,43 €			88,43 €
régulateur step Grosne	-		01/06/2005	195,00 €	104,00 €					104,00 €			104,00 €
levé topo Boron	T		14/03/2008	3 700,00 €	3 334,00 €	3 334,00 €							3 334,00 €
réseau sud phase 1 boron	T		31/12/2009	933 363,40 €	886 695,40 €	886 695,40 €							886 695,40 €
réseau sud phase 2 boron	T		30/08/2010	524 919,75 €	507 451,75 €	507 451,75 €							507 451,75 €
travaux PR Bretagne - Bretagne	T		11/05/2011	2 479,00 €	2 438,00 €			2 438,00 €					2 438,00 €
études SDA	T	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €	27 898,16 €	2 128,25 €	1 940,87 €	1 163,60 €	2 831,50 €	1 731,52 €	414,08 €	1 356,76 €	11 566,58 €
travaux sur 6 PR Boron + Montreux	F	2 postes/6	18/08/2010	1 318,00 €	1 276,00 €	425,33 €							425,33 €
signalétique 15 PR	F	7 postes/15	18/01/2011	1 144,40 €	1 068,40 €	284,91 €		71,31 €		142,15 €			498,59 €
réseau nord phase 3 montreux + Bretagne	F	montant des Tx (32,6%)	11/05/2011	761 073,67 €	748 389,67 €			243 975,03 €					243 975,03 €
				1 400 319,64 €	1 940,87 €	247 647,85 €	2 831,50 €	60 715,78 €	414,08 €	1 356,76 €	1 715 226,49 €		

Préfecture du Terr. de Belfort

28 DEC. 2012

Service Courrier

PART NON REPRISE suite aux étages				
Désignation	Partielle ou non reprise	Date	M. Origine	Vu C 31/12/2011
Studes SDA	p			27 838,16 €
travaux sur 6 P: Boren - Montreux	p			1 378,00 €
signalétique 15 P:	p			1 154,00 €
réseau nord phase 3 montreux - Biegnine	p			761 073,07 €
				789 339,67 €
				249 975,03 €
				258 465,53 €
				522 165,70 €

TOTAL ACTIF NON REPRIS 5 139 213,41 €

ACTIF NON REPRIS			V. origine	V. origine
Désignation détaillée	Dates entrées	Vu C		
réseau foursemagne - Montreux	31/12/2000	303 212,61 €	299 576,61 €	
réseau Montreux	31/12/2000	164 051,54 €	131 253,54 €	
Dossier M0 Step Nord	07/12/2001	149,95 €	0,00 €	
Annexes local 1000	28/02/2001	810,42 €	0,00 €	
Modèle bureau services techniques ass	10/12/2011	106,46 €	295,56 €	
Moteur station	02/07/2001	780,75 €	149,73 €	
2 ordinateurs - travail	07/12/2001	3 022,35 €	0,00 €	
Pompe step foursemagne	28/02/2001	2 325,59 €	620,38 €	
Travaux asséssement	18/09/2001	1 282,07 €	399,07 €	
étude zénage modard	09/05/2001	1 494,00 €	1 494,00 €	
dossier de sonage	18/09/2001	51,17 €	0,00 €	
détecteur métaux	03/09/2003	324,70 €	0,00 €	
Modèle bureau services techniques ass	09/04/2003	310,00 €	0,00 €	
Pompe fign: CP 3005 step foursemagne	23/07/2002	1 530,00 €	71,000 €	
équipement C15	25/06/2002	316,00 €	51,000 €	
Appareil photo asséssement	10/03/2003	316,89 €	32,99 €	
Pompe Lavera step Montreux	28/04/2003	552,00 €	205,00 €	
Pompe Lavera step Montreux	02/12/2003	600,00 €	240,00 €	
Terrain step Montreux	15/11/2003	9 500,00 €	9 500,00 €	
regulateurs	31/08/2005	235,70 €	413,70 €	
écran plot ordinateur	28/07/2005	550,00 €	0,00 €	
logiciel ordinateur portable	06/07/2005	117,72 €	0,00 €	
imposeciter	14/04/2005	143,58 €	195,50 €	
ordinateur portable	06/07/2005	1 596,63 €	0,00 €	
Identifie	14/04/2005	83,23 €	27,23 €	
travaux foursemagne	31/08/2005	4 800,76 €	3 763,76 €	
calculatrice	20/06/2006	39,00 €	0,00 €	
lamps de bureau	24/07/2006	174,60 €	0,00 €	
fenêtres	24/07/2006	38,46 €	0,00 €	
ordinateur	15/11/2006	127,50 €	55,50 €	
ordinateur service asséssement	31/08/2006	1 231,00 €	0,00 €	
Pompe step foursemagne	04/10/2006	370,00 €	149,00 €	
Pompe DP 1005M 471 P4 foursemagne	24/07/2006	1 938,61 €	1 178,61 €	
Pompe DP 3005 471 471	14/09/2006	1 484,49 €	850,49 €	
vue chemin de fer Montreux	03/05/2006	31 065,00 €	27 933,00 €	
travaux chemin fer - Montreux	24/07/2006	1 956,00 €	1 784,00 €	
Appareil extacteur step nord	31/12/2007	55,01 €	0,00 €	
Monteur informatique step nord	31/12/2007	5 072,00 €	0,00 €	
Monteur informatique step nord	31/12/2007	7 880,00 €	0,00 €	
ordinateur SDA - Montreux	12/09/2007	2 002,27 €	0,00 €	
ordinateur SDA - Montreux	04/06/2007	1 382,53 €	0,00 €	
ordinateur service technique 315	31/12/2007	72,31 €	0,00 €	
recul step nord	03/12/2007	760,00 €	0,00 €	
PCB téléphonique step nord	03/12/2007	49 800,00 €	16 435,00 €	
STEP bassin 1 step nord	31/12/2008	611 145,00 €	250 002,07 €	
STEP bassin 2 step nord	31/12/2008	611 145,00 €	330 002,07 €	
détecteur d'az	09/06/2008	253,82 €	0,00 €	
détecteur métaux	11/12/2008	675,00 €	0,00 €	
impression administrative ass	14/03/2008	293,16 €	0,00 €	
informatique step nord	11/12/2008	2 413,33 €	0,00 €	
logiciel SIG	21/10/2008	1 222,98 €	741,56 €	
matériel HP	11/02/2008	177,26 €	0,00 €	
effluents step nord	17/07/2008	6 773,00 €	6 322,00 €	
vue ardoise aglie asséssement	31/12/2008	1 760 741,60 €	1 643 366,60 €	
réseau nord phase 1 conduites	31/12/2008	611 563,67 €	565 645,67 €	
step nord	12/11/2008	184,00 €	131,00 €	
Terrain montreux	10/03/2008	1 615,00 €	1 615,00 €	
Garde corps bassin step montreux	26/03/2009	1 485,00 €	1 338,00 €	
complément SIG	29/05/2009	108,00 €	0,00 €	
ordinateur	20/04/2009	255,43 €	0,00 €	
réseau nord phase 2 montreux	31/12/2009	912 885,96 €	772 234,96 €	
baie terre step montreux	09/09/2009	20 200,00 €	18 589,00 €	
Terrain montreux pour pompes	16/03/2009	702,87 €	702,87 €	
verser pht	31/12/2010	145,44 €	0,00 €	
Alt concide-AHC	04/03/2010	1 011,00 €	311,00 €	
pompe high	04/09/2010	1 345,00 €	469,08 €	
travaux nord solde 2008 conduites	15/03/2010	1 300,00 €	1 130,00 €	
station	31/12/2010	24 676,04 €	23 955,04 €	
détecteur métaux montreux	22/06/2011	900,00 €	400,00 €	
écran plot montreux	26/07/2011	425,34 €	213,34 €	
ordinateur montreux	18/01/2011	138,00 €	58,00 €	
pompe foursemagne	04/07/2011	1 275,00 €	85,00 €	
1405 1740ms montreux	18/01/2011	4 674,00 €	4 365,00 €	
step foursemagne Energie	07/07/2011	2 487,50 €	2 322,50 €	
		5 187 817,85 €	4 617 046,71 €	

ANNEXE 1

Figure 1

PASSIF NON REPRIS ET CONSERVE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOURBEUSE
ANNEXE 3

PASSIF NON REPRIS

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier
Assainissement Fousse-magne	31/12/2000	8 221,27 €	5 189,81 €
Construction step Nord	31/12/2000	230 600,00 €	161 420,00 €
construction réseau nord phase 1	03/12/2001	435 145,00 €	362 620,85 €
construction réseau nord phase 1	28/06/2001	74 600,00 €	52 220,00 €
construction réseau nord phase 1	18/12/2011	400 000,00 €	350 764,56 €
réseau nord phase 2	01/01/2001	310 000,00 €	295 876,80 €
Avance STEP N°SUB1	01/01/2006	300 000,00 €	180 000,00 €
Subv ext Construction STEP Nord	01/01/2009		324 343,00 €
Subv ext Construction bassin 1	01/01/2009		310 540,00 €
Sub ext construction bassin 2	01/01/2009		510 539,00 €
Sub ext réseau nord phase 1	01/01/2009		485 395,40 €
Sub ext réseau nord phase 2	01/01/2010		87 245,00 €
			3 126 154,42 €

PASSIF NON REPRISE suite aux partages

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Financement étude AC	P	67 107,44 €	48 775,81 €	20 222,45 €	28 553,36 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	125 000,00 €	111 965,23 €	24 340,27 €	87 624,96 €
réseau nord phase 3	P	119 000,00 €	113 999,38 €	37 163,80 €	76 835,58 €
Avance versée sce assain mont + bretagne	P	440 000,00 €	432 666,67 €	141 049,33 €	291 617,34 €
subvention Ag Eau - réseau Nord phase 3	P	211 996,00 €	208 462,73 €	67 958,85 €	140 503,88 €
subvention DGE 2010 - réseau Nord phase 3	P	20 000,00 €	19 666,67 €	6 411,33 €	13 255,34 €
			935 536,49 €	297 146,03 €	638 390,46 €

TOTAL PASSIF NON REPRIS	3 764 544,88 €
--------------------------------	-----------------------

Désignation du bien	Partielle ou totale	Critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	BRETAGNE
travaux PR Bretagne - Bretagne	T		11/05/2011	2 479,00 €		2 438,00 €
études SDA	P	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €		1 163,60 €
signalétique 15 PR	P	1 poste / 15	18/01/2011	1 144,40 €		71,23 €
réseau nord phase 3 montreux + Bretagne	P	montant des TX (32,6%)	11/05/2011	761 073,67 €		243 975,03 €
VNC 31/12/2011 total transférée						247 647,85 €

PASSIF

Objet de la dépense	Partielle ou totale	Critère répartition	Réf	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier 2011	BRETAGNE
Emprunts							
Financement étude AC	P	m3 consommés			67 107,44 €	48 775,81 €	2 034,38 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	1 système ANC / 23			125 000,00 €	111 965,23 €	4 868,05 €
réseau nord phase 3	P	montant des TX (32,6%)			119 000,00 €	113 999,38 €	37 163,80 €
Avances du BG	P	montant des TX (32,6%)	N°SUB12	02/12/2010	440 000,00 €	432 666,67 €	141 049,33 €
Subventions extérieures							
réseau Nord phase 3 - Agence de l'eau	P	montant des TX (32,6%)		2012	211 996,00 €	208 462,73 €	67 958,85 €
réseau Nord phase 3 - DGE 2010	P	montant des TX (32,6%)		2012	20 000,00 €	19 666,67 €	6 411,33 €
					983 103,44 €	935 536,49 €	259 485,75 €